



Association Paléontologique  
de Villers-sur-Mer



## Bulletin d'adhésion APVSM 2026

☐ nouvelle adhésion

☐ renouvellement

version du 29 08 2026

NOM - Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession (facultatif) : .....

Demeurant à (adresse, code postal, ville) : .....

Email : .....@.....

Tel : .....

### Si adhésion pour un couple :

NOM - Prénom (conjoint) : .....

Date de naissance : ..... Profession (facultatif) : .....

Email : .....@.....

Tel : .....

☐ A cocher **en cas de refus du droit à l'image** dans le cadre des sorties organisées par l'APVSM

### Cotisation annuelle APVSM (1) :

Total \_\_\_\_\_ €

☐ Individuelle : 22 €

☐ Couple : 34 €

☐ Réduite (chômeur ou -25 ans) : 1€

### Cotisation annuelle FFAMP (2) - facultatif :

Total \_\_\_\_\_ €

En tant qu'association fédérée à la FEDERATION FRANCAISE AMATEUR DE MINERALOGIE ET PALEONTOLOGIE

☐ adhésion individuelle adulte, abonnement inclus à la revue trimestrielle Géologia : 16 € par personne

☐ adhésion individuelle adulte (sans Géologia): 13 € par personne

☐ jeune individuel de moins de 16 ans (avec Géologia) : 5 € par jeune

☐ étudiant individuel en sciences de la terre (sans Géologia): 5 € par étudiant

### Don à l'APVSM (3) :

Total \_\_\_\_\_ €

☐ Je souhaite apporter un don de \_\_\_\_\_ €. Le Trésorier de l'APVSM vous délivrera un reçu fiscal du même montant. (réduction d'impôts pour les dons aux associations)

**Paiement total de \_\_\_\_\_ €**

Espèce ☐ Chèque à l'ordre APVSM ☐

Par virement bancaire sur le compte APVSM du Crédit agricole de Normandie ☐

IBAN: FR76 1660 6192 1384 8529 6448 040 BIC: AGRIFRPP866

**Date :**

**Signature :**

Paiement et/ou formulaire à envoyer par courrier à l'Association paléontologique de Villers-sur-Mer (APVSM) c/o Le Villare 26, Rue du Général De Gaulle 14640 Villers-sur-Mer ou par mail à : asso.paleo.villers@orange.fr

Les informations recueillies, destinées au bureau de l'association, font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi no 78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée (art. 39 et suivants), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à l'APVSM.